

Le « Trophée Xavier Saux »

Le « Trophée Xavier Saux » est une épreuve nautique individuelle où la liberté est prévalente. Ce principe de liberté requiert une responsabilité personnelle et le respect du règlement édicté par le YCPSB auxquels le participant s'engage contractuellement.

L'épreuve :

- Il s'agit d'un « RUN » entre 2 marques.
- L'épreuve se déroule entre le 1^{er} avril et le 30 septembre.
- Le parcours est défini par le « Yacht Club du Pays de St Brieuc ».
- Il est établi en prenant en compte les marques de navigation permanentes de la baie.
- Le participant décide seul de la date de sa tentative entre le 1^{er} mai et le 30 septembre.
- Il peut renouveler ses tentatives autant de fois qu'il le souhaite durant cette période.
- Le concurrent photographie la marque de départ et ensuite la marque d'arrivée.
- Les photos doivent comporter la date et l'heure (H,Mn,S) et montrer un passage à moins de 20m des 2 marques.
- Les 2 photos doivent parvenir au YCPSB au plus vite afin d'actualiser le classement sur le site.
- Au 30 septembre, le meilleur temps compensé remporte le « Trophée Xavier Saux ».

Le parcours 2022 (Dans un sens ou dans l'autre)

- Bouée d'atterrage du Légué ([48°34'33 N](#) et [02°41'16 W](#)).
- Balise cardinale Est : la Comme tu pourras ([48°37'85 N](#) et [02°47'76 W](#)).



Règlement :

- La participation au Trophée Xavier Saux requiert l'adhésion au YCPSB.
- Le document d'inscription est à disposition sur le site internet
- Il est réservé aux voiliers.
- Le nombre d'équipiers est libre.
- Les Runs se réalisent entre le 1^{er} mai et le 30 septembre.
- Le skipper et son équipage naviguent sous leur entière responsabilité.
- Les participants doivent respecter les règles de navigation en vigueur.
- Le bateau doit répondre à toutes les règles et obligations de sécurité.

Xavier SAUX

